



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° Spécial

04 Octobre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 04 Octobre 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS 2021-99	21.09.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture du C.F.A. des Métiers Territoriaux du C.N.F.P.T. d'ISSY-LES-MOULINEAUX.	3
ARS DD92/ OAPS 2021-101	01.10.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'Aides soignants du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE .	5

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-99 du 21/09/2021
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'auxiliaires de puériculture du C.F.A. des Métiers Territoriaux du C.N.F.P.T. d'ISSY-
LES-MOULINEAUX**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret du 1er septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 9 août 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile de France, à compter du 09 août 2021 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2021-039 du 09/08/2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

ARRETE

Article 1 : Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du C.F.A. des Métiers Territoriaux du C.N.F.P.T. d'ISSY-LES-MOULINEAUX ;

La directrice générale de l'Agence régionale de santé ou son représentant, ou son suppléant, Président ;

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Bruno PARTAIX

Suppléant : Madame Valérie PAUMIER BANCEL

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Sophie FAILLES

Suppléant : Madame Sandy PHILIPPY

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :

Titulaire : Madame Manon NARTUS

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement de la petite enfance ou son suppléant :

Titulaire : Madame Carole CASIER

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

GROUPE A :

Titulaire : Madame Sabrina SAUVET

Suppléant : Madame Léonie LEMA

GROUPE A :

Titulaire : Madame Jessica DEL MONTE

Suppléant : Madame Ruphine Blondelle KENGKEN NONGNI

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du C.F.A. des Métiers Territoriaux du C.N.P.T d'ISSY-LES-MOULINEAUX, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargées de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 21 septembre 2021

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine de
l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

Arrêté ARS DD92/OAPS n°2021-101 du 01/10/2021
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation
d'Aides soignants du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE

La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 09 août 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile de France, à compter du 09 août 2021 ;
- Vu** l'arrêté DS-2021-039 du 09/08/2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : Le conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants Du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est composé comme suit :

La directrice générale de l'Agence régionale de santé ou son représentant,
Président

Le directeur de l'Institut ou son suppléant :
Madame Pascale MAZELIER

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique, ou son suppléant :

Madame Patricia COLONELLO

L'infirmier formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Myriam KREBS

Suppléant : Madame Katia LUPANOF

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Carine CAMARA

Suppléant : Madame Aïcha MOTAOUKKIL

Le représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Mireille NGO MBILLA BINAM

Suppléant : Madame Maurane KANDASSAMY

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargées de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 01 octobre 2021

La Directrice Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>